

des deux tours voisines. Il fit miner la tour du coin, qui se fendit, et, continuant l'attaque au nord, il fit une brèche à la courtine entre les deux tours, dont il mina les plans ainsi que ceux des autres tours. L'endroit de la brèche a été réparé et porte cette inscription : « Cette place fut assiégée le 22 de mars, la présente brèche fut faite le 23 de juin ; le dit siège fut levé le 14 d'août, par la crainte de Henry de Bourbon, prince de Dombes ; la brèche refaite le ...bre 1589 (Henry roi de France et de Navarre). »

Le 3 août 1590, le château faillit tomber aux mains des ligueurs par trahison. L'audace d'un capitaine nommé Rallon le préserva. Dans la relation de cette attaque, il est dit que le château n'a de communication avec le dehors que par un petit souterrain ouvrant sur la rivière et ne laissant passage qu'à un seul homme. C'est par là que le château devait être livré. Guillaume de Rosmadec-Meneuf était gouverneur du château et dévoué au roi. Il y avait, pendant une absence, laissé son beau-frère comme lieutenant. Celui-ci s'entendit avec Mercœur, mais sa trahison fut déjouée.

En 1592, Mercœur songea encore à s'emparer du château, mais il y avait alors une garnison de 1,200 hommes commandés par Mont-Martin, et cette attaque échoua.

QUATRIÈME DYNASTIE (LES LA TRÉMOILLE). — En 1605, la mort du dernier seigneur de Laval fit passer la baronnie de Vitré dans les mains de la Trémoille.

En 1772, le baron de Vitré fit réparer le pont du château.

En 1792, le château, ayant été déclaré propriété nationale, fut enlevé aux La Trémoille. Il servit alors de prison, puis de caserne, jusqu'à ce qu'en 1815 il fut restitué à son propriétaire légitime, qui le céda en 1820 à la ville et au département ; sur la partie qu'il avait acquise, le département fit, en 1830, construire une prison. C'était précisément tout le côté nord occupé par les logis, et ces bâtiments importants, et sans nul doute pleins d'intérêt, furent sacrifiés et démolis complètement.

#### EXAMEN DES DIVERSES PHASES DE LA CONSTRUCTION DU CHÂTEAU DE VITRÉ.

Nous avons vu plus haut que, dès la fin du XI<sup>e</sup> siècle, un château existait sur l'emplacement du château actuel. La charte du baron Robert I<sup>er</sup> ne peut laisser de doute à cet égard. D'ailleurs, des vestiges de constructions ne pouvant être attribuées qu'à cette époque viennent confirmer cette assertion. Ces vestiges se montrent sur quatre points divers, et leur situation sur des points extrêmes permet de supposer que l'ancien château occupait à peu près le même périmètre que le nouveau.